

Personne ne vous le dira, mais...

SORTIR DE L'UE, C'EST POSSIBLE !

GRÂCE À L'ARTICLE 50

du traité sur l'Union européenne (TUE),

RETROUVONS NOTRE LIBERTÉ ET NOTRE DÉMOCRATIE.



« **ARTICLE 50** : TOUT ÉTAT MEMBRE PEUT DÉCIDER,
CONFORMÉMENT À SES RÈGLES CONSTITUTIONNELLES,
DE SE RETIRER DE L'UNION. »

Pour comprendre pourquoi il faut sortir de l'UE, rendez-vous sur :



WWW.UPR.FR



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE